

DICTIONNAIRE DES EXPRESSIONS JURIDIQUES



Titre

Dictionnaire des expressions juridiques

Auteur(s)

ROLAND Henri

Date

2018 (4 ème édition)

Éditeur(s)

Lexis Nexis

Support

Papier

Type de document

Dictionnaire

Source du droit

Doctrines

Domaines du droit

Généralités du droit
Introduction au droit-Méthodologie-Enseignement

Contenu

Définitions des expressions juridiques françaises actuelles (Plus d'un millier). Edition enrichie de 200 entrées nouvelles.

Outre les expressions, une place a été réservée aux verbes et adverbes qui, utilisés en droit, prennent un sens particulier.

L'auteur, une fois décortiqué le sens de l'expression analysée, rend compte des diverses applications de celle-ci et expose les références textuelles d'où elle est tirée. Un réseau de renvois révèle les affinités, les prolongements, les limites, les oppositions existant entre telle expression et telles autres, offrant ainsi une vue générale de la réalité juridique que recouvre chacune des entrées du dictionnaire.

Type de classement

Alphabétique

Clefs d'utilisation

- Préface au lecteur
- Expressions : définitions et renvois vers l'expression où figure la définition ou vers une expression complémentaire
- Liste alphabétique des expressions
- Abréviations
- Point de vue synchronique

Notes

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1) et mise à jour par Isabelle LE MANCHEC (BIU Cujas)

Date de création

23-12-2009

Date de mise à jour

21-05-2019

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).